

La difficulté se pose, bien sûr, du fait que les revenus du gouvernement fédéral ne proviennent pas, ou du moins ne l'ont-ils pas fait jusqu'ici, de l'exploitation des ressources naturelles. Jusqu'ici, les revenus des provinces et du gouvernement fédéral ont été tirés de sources traditionnelles, et notamment de l'impôt sur le revenu du particulier, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des droits de douane, de la taxe de vente, ainsi de suite. En fait, 43 p. 100 des recettes fiscales du gouvernement fédéral proviennent de l'Ontario. Ces 43 p. 100 sont considérés comme des revenus et servent à effectuer les paiements de péréquation. Avec l'augmentation des revenus dont disposent les partis provinciaux de l'ouest du pays, les exigences faites auprès du Trésor fédéral s'accroissent et, par conséquent, celles faites auprès de l'Ontario en font autant.

En fait, monsieur l'Orateur, il suffit d'analyser l'assiette fiscale pour constater que des revenus fédéraux, 29 p. 100 proviennent de l'ouest du Canada, c'est-à-dire des quatre provinces de l'Ouest, 28 p. 100, des cinq provinces de l'Est, et notamment du Québec, et 43 p. 100, de l'Ontario. La hausse considérable des revenus des provinces de l'Ouest ne coûte pas à cette région, au titre de la péréquation, autant qu'elle coûte à l'Ontario.

Il s'ensuit que l'Ontario, qui n'est pas probablement aussi altruiste qu'on pourrait le penser, dit: «Voyez, ne nous donnez pas la péréquation, car si vous le faites, si ce bill n'est pas adopté, le fardeau réel de la population de l'Ontario s'en trouvera encore alourdi.» Or, comme je l'ai dit au début de mon intervention, même s'il est très possible que la hausse des prix du pétrole et du gaz puisse donner droit à l'Ontario à un montant pouvant atteindre 2 milliards de dollars pendant toute la période où cette loi sera en vigueur, soit jusqu'au 31 mars 1982, cette province est prête à y renoncer. Je pense que c'est très important et que les Canadiens devraient savoir que l'Ontario est prêt à renoncer aux revenus que lui assurerait la péréquation. Il est évident qu'en fait c'est le régime qui est défectueux, comme le dit le ministre, et que ce n'est rien d'autre qu'un bill de replâtrage.

Nous aimerions vraiment qu'on nous présente un nouveau bill, parce qu'il existe une solution. La solution consisterait à modifier la base de la péréquation. Absolument rien ne nous oblige à suivre le mode de péréquation actuel. Rien ne nous empêche d'établir la péréquation selon le produit intérieur brut. Il n'y a non plus aucune raison pour que le gouvernement fédéral essaye de faire la péréquation des revenus tirés du pétrole et du gaz alors qu'il n'a pas accès, du moins jusqu'ici, à ces revenus, et qu'il n'y a pas accès selon la constitution. Le gouvernement fédéral n'a pas droit aux redevances exigées pour les terres de la Couronne. Le gouvernement fédéral n'a pas le droit de toucher les loyers perçus pour les terres de la Couronne. C'est anticonstitutionnel. Il n'existe donc aucune raison qui oblige le gouvernement fédéral à essayer de faire la péréquation de revenus de ce genre; elle devrait se faire séparément. La péréquation devrait se faire au moyen d'une entente conclue entre les provinces qui établiraient un fonds provincial distinct en vue de faire une sorte de péréquation, vu que certaines provinces ont des ressources naturelles en quantité, mais elles n'ont pas besoin du gouvernement fédéral pour faire la péréquation des revenus qui en proviennent. En fait, le gouvernement fédéral n'a pas le droit de dire: «Comme nous devons faire la péréquation, nous avons le droit constitutionnel

de nous emparer des ressources, de nous emparer de revenus qui appartiennent en réalité aux provinces, parce que nous allons en redistribuer une partie entre les provinces.»

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Une des raisons pour lesquelles les citoyens s'opposent à faire garantir le principe de la péréquation dans la constitution c'est qu'ils craignent que le gouvernement fédéral ne profite de cette mesure pour s'emparer des ressources naturelles des provinces et des revenus qu'elles procurent, et ne se serve ensuite de cette mainmise comme prétexte pour la péréquation ou de la péréquation comme prétexte pour la mainmise.

Ce que nous devons faire c'est accepter la proposition sans manifester d'animosité, mais dans un esprit de compromis, faire en sorte que les provinces réalisent la péréquation entre elles avec leurs propres revenus—les revenus supplémentaires que tirent certaines provinces des ressources qu'elles possèdent—et laisser au gouvernement fédéral le soin de répartir uniquement les revenus destinés à la péréquation.

Une voix: Bravo!

M. Blenkarn: Monsieur, un problème se pose au pays. Le problème c'est qu'une de nos provinces est presque un nouveau Koweït. Les revenus de l'Alberta sont si considérables qu'ils dépassent de loin ceux du reste du Canada. L'Alberta dispose de services provinciaux et locaux qui comptent parmi les meilleurs au Canada. Il n'y a pas de taxe de vente, de taxe sur l'essence, de taxe scolaire sur les propriétés résidentielles et les taux d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés y sont de loin les plus bas. Dans son budget de 1979, la dette municipale a été acquittée entièrement. C'est presque comme au Koweït. La province a encore un surplus qui s'élève à des milliards et son Fonds du patrimoine augmente constamment. C'est presque comme au Koweït.

Un des graves dangers auxquels notre confédération fait face est qu'une région du Canada peut devenir extrêmement riche, et fournir à ses habitants des services bien supérieurs à ceux qu'on trouve dans n'importe quelle région du Canada et elle peut aussi abaisser ou supprimer effectivement les impôts. De fait, on a proposé que l'Alberta abolisse tous les impôts sur les revenus des sociétés. Il est incontestable qu'avec les recettes découlant du pétrole qui n'ont pas été affectées au Fonds du patrimoine on pourrait abolir tous les impôts en Alberta. C'est un grand sujet de préoccupation pour un gouvernement qui essaie de maintenir les liens nationaux.

● (1650)

Je voudrais vous citer un extrait de l'Exposé du Conseil économique du Canada de l'année dernière qui est intitulé *Le fardeau de l'inertie*. Il y est notamment question d'expansion fiscale. Voici un passage de la page 57 de cet exposé:

Les problèmes que suscite cette expansion sont plutôt d'ordre politique que d'ordre économique, mais la solution que l'on y apportera aura une incidence sur la gestion économique du pays. Le gouvernement fédéral est mal placé pour continuer à jouer un rôle important dans la gestion économique, dans la redistribution des recettes provinciales et dans la mise en application d'importants programmes nationaux. Il faudra le concours actif des provinces pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux dans la plupart des domaines visés dans le programme économique. Il faut une collaboration plus étroite, et de toute urgence. A la longue, la structure fiscale de la fédération devra être équilibrée à nouveau et il faudra procéder à une réforme administrative pour arriver à régler les problèmes qui découlent des relations d'interdépendance qui existent entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.